

# ACCUEIL DE LOISIRS DE VILLAZ

Centre de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, les mercredis et les vacances scolaires

## Règlement de fonctionnement

☞ Ce document s'adresse aux familles, il fixe les règles, les conditions et l'organisation du centre de loisirs pour l'année 2019-2020. L'inscription d'un enfant au centre de loisirs vaut acceptation du règlement et engagement à le respecter.

### **SOMMAIRE :**

#### **1/ Présentation de l'accueil de loisirs**

- a. Mairie de Villaz et FOL74
- b. L'équipe du centre de loisirs
- c. Les objectifs du Centre de Loisirs

#### **2/ Fonctionnement du l'accueil de loisirs**

- a. Ouverture de l'accueil
- b. Horaires de l'accueil
- c. Les différentes formules d'inscriptions
- d. Lien avec les familles et responsabilités

#### **3/ Projet d'animation**

#### **4/ Informations pratiques**

- Santé de votre enfant
- Vêtements et objets de valeurs
- Jouets
- Photos, vidéos et droit à l'image

#### **4/ Inscriptions et tarifs**

- a. Conditions d'inscriptions
- b. Comment s'inscrire ?
- c. Tarifs de l'accueil de loisirs
- d. Retards, annulations et absences



**Accueil de Loisirs / Tania GIRARD**  
79 avenue de Bonatray, 74370 Villaz  
Bureau à l'entrée du groupe  
06-49-30-29-49  
[directionclvillaz@fol74.org](mailto:directionclvillaz@fol74.org)

## 1/ Présentation de l'accueil de loisirs

### a. Mairie de Villaz et FOL 74

Le centre de loisirs de Villaz a pour but d'offrir aux familles un lieu d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et les vacances scolaires.

La commune de Villaz a la volonté de répondre aux besoins de ces habitants en matière de lieu d'accueil et d'animation pour les enfants. Cette mission d'intérêt général est inscrite dans le projet social communal qui privilégie une démarche d'éducation populaire dans le prolongement du rôle de la famille.

La Mairie de Villaz a signé une convention pluriannuelle avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie (FOL74) pour l'animation et la gestion du centre de loisirs.

La directrice est employée par la FOL a la responsabilité éducative et technique du centre de loisirs.

Les objectifs communs de la FOL 74 et de la commune de Villaz :

- Renforcer le lien social entre et avec les habitants
- Favoriser le « vivre et le construire ensemble »
- Développer l'esprit citoyen (tolérance, laïcité ...)
- Agir contre toute forme de discrimination

### b. L'équipe de l'accueil de loisirs

Composition de l'équipe permanente :

- 1 directrice : Tania GIRARD (salariée de la FOL74)
- 2 animatrices permanentes : Manon.R et Anne Claire.L (salariées de la FOL74)
- 1 animatrice mise à disposition par la Mairie : Sophie.L.
- Des animateurs/trices occasionnels dans le respect de la réglementation en vigueur (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6ans).

L'objectif de l'équipe est d'offrir aux des temps de vacances et de loisirs éducatifs riches, tout en respectant leurs besoins, en toute sécurité.

L'animateur est toujours présent et accompagne les enfants tout au long de la journée. Il organise les journées, en prenant soin d'alterner temps dynamiques et temps calmes, en proposant des animations adaptées et variées

### c. Les objectifs du centre de loisirs

*« L'enfant un être humain à part entière, il est le citoyen de demain ! »*

Les accueils de mineurs sont des espaces privilégiés d'éducation et vecteurs de lien social. C'est pourquoi l'équipe œuvre afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants
- le vivre ensemble.
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement

Le projet éducatif et pédagogique du centre est disponible sur demande.

## 2/ Fonctionnement de l'accueil de loisirs

### a. Ouverture de l'accueil

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire et pour les vacances :

- Vacances d'automne 2019 : Du 21 octobre au 31 octobre (fermé le 1er novembre)
- Vacances d'hiver 2020 : Du 24 février au 6 mars
- Vacances de printemps 2020 : Du 20 avril au 30 avril (fermé le 1er Mai)
- Vacances d'été 2020 : les 4 premières semaines des vacances et la dernière avant la rentrée (sauf jours fériés)

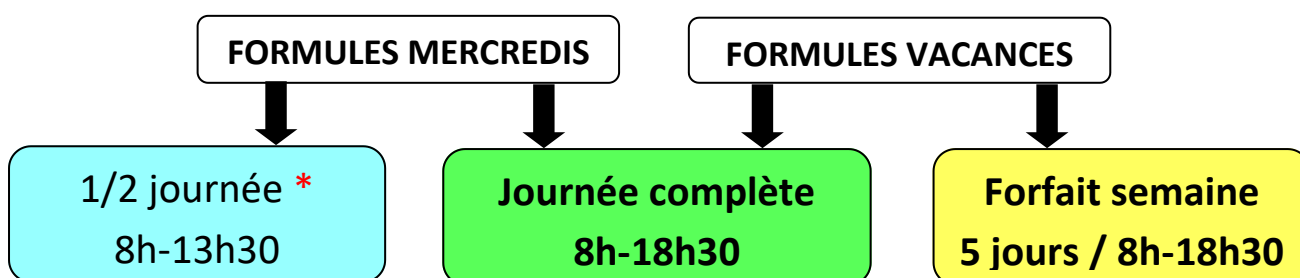
### b. Horaires de l'accueil

Les mercredis ou les vacances, l'accueil est ouvert de **8h à 18h30**.

Un accueil et un départ échelonné est mise en place :

- Le matin, vous pouvez déposer votre enfant entre **8h et 9h30**
- Le soir, vous pouvez le récupérer entre **17h et 18h30**

### c. Les différentes formules d'inscriptions



*\* Attention : l'équipe se réserve le droit de bloqué en amont les réservations 1/2 journée en cas de sortie.*

### d. Responsabilités et lien avec les familles

Pour des raisons de sécurité, l'accompagnement de votre(vos) enfant(s) doit se faire obligatoirement jusqu'à l'entrée du centre de loisirs.

Le soir, vous devez vous munir d'une pièce d'identité pour récupérer votre enfant.

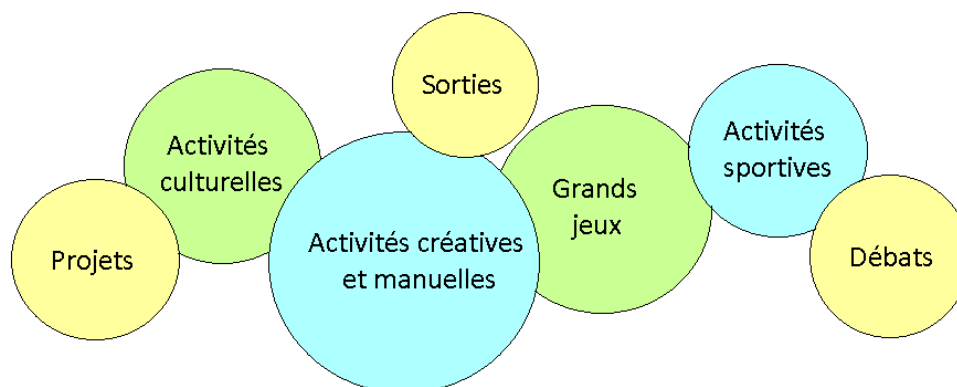
Merci de nous transmettre une autorisation si une personne autre que les responsables légaux est autorisée à venir les récupérer. En aucun cas nous laisserons partir un enfant seul ou avec une personne non-autorisée.

Outre les raisons de sécurité, ces moments d'accueil des familles sont aussi l'occasion de créer du lien avec vous, d'échanger sur la journée de votre enfant, de faire le bilan ...

### 3/ Projet d'animation

Que ce soit les mercredis ou durant les vacances, l'équipe a à cœur de proposer des animations éducatives, ludiques, adaptées et variées. Nous favoriserons des activités tournées vers l'extérieur et vers l'environnement. Nous mettrons tout en œuvre pour que chaque enfant puisse être acteur de ses vacances et de ses loisirs (accompagnement de projets, activités au choix ...).

La majorité des animations se dérouleront dans les locaux du centre de loisirs (école) et aux alentours (Villaz). L'équipe organisera aussi régulièrement des sorties hors de Villaz afin d'amener les enfants à la découverte de nouveaux horizons et de nouvelles activités ... (une sortie n'entraîne aucun surcout).



↪ En inscrivant votre (vos) enfant(s) au centre de loisirs les mercredis et/ou les vacances vous autorisez votre enfant à participer aux animations organisées par celui-ci ainsi qu'aux sorties organisées.

## 4/ Informations pratiques

### ✓ Santé de votre enfant



Lors de l'inscription, vous devrez remplir une **fiche sanitaire** (conservée pour l'année scolaire). Cette fiche est obligatoire et indispensable (dans l'intérêt de votre enfant), merci de bien vouloir la remplir ce document avec attention et lisiblement.

**Les allergies et les régimes particuliers** seront respectés et l'ensemble de l'équipe y sera vigilant.

**Les traitements médicaux** seront suivis et administrés par la direction, sous réserve de la présentation de l'ordonnance correspondante. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

**Et si mon enfant se fait mal au centre de loisirs ?** L'équipe de l'accueil de loisirs peut être amené à effectuer des premiers soins à votre enfant, ce que l'on appelle couramment la « bobologie » : égratignure, coupure, saignement de nez ... Des trousse à pharmacie sont à disposition de l'équipe à cet effet et l'équipe est formée à ses gestes. La directrice de l'ALSH est titulaire du PSC1 (brevet de premiers secours). Vous serez au courant le soir même, en cas de soins prodigués à votre enfant. En cas d'urgence, l'équipe prendra contact avec le Samu/pompiers.

**Et si mon enfant est malade au centre de loisirs ?** Si votre enfant est malade au centre de loisirs, après évaluation de la situation, nous prendrons directement contact avec les responsables légaux afin de trouver une solution afin de préserver la santé de l'enfant.

### ✓ Vêtements et objets de valeur



Nous vous conseillons de munir votre enfant **d'un petit sac à dos avec** :

- un change complet
- le doudou (pour la sieste ou le temps calme)
- En fonction de la période : k-way, pull, casquette, lunettes, crème solaire ...

Nous vous conseillons de noter le nom de votre enfant sur ses affaires. Si les affaires ne sont pas marquées, il est bien difficiles de retrouver son propriétaire (surtout pour les plus petits) .

Nous vous conseillons de vêtir votre enfant en fonction de la météo et avec des vêtements « tous terrain » dans lesquels il se sente à l'aise pour bouger. Il est fortement déconseillé de mettre à votre enfant des vêtements de marque et de valeurs. Tout objet de valeur est aussi à éviter (boucles d'oreilles, appareils électroniques, jouet ...)

En cas de sortie ou d'animation nécessitant une tenue ou du matériel spécifique, vous serez informé en amont à l'oral, par affichage et par mail.

### ✓ Jouets



Le centre de loisirs met à disposition de nombreux jouets et organise des animations, il n'est donc pas nécessaire que les enfants apportant leurs jouets personnels (excepté le doudou). Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

### ✓ Photos, vidéos et droit à l'image



La FOL 74 et la Mairie de Villaz sont amenés à utiliser les photos et vidéos des enfants prises au centre de loisirs pour la création de différents outils de communication (dépliants, site internet ...). **Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmer, vous devez impérativement le signaler dans la fiche de renseignements à l'inscription.**

### a. Conditions d'inscriptions

Pour s'inscrire au centre de loisirs, l'enfant doit être **âgé d'au moins 3 ans révolu et maximum 12 ans**.

Les inscriptions pour **les mercredis** se font mercredi par mercredi. Il n'est donc pas obligatoire d'inscrire son enfant au trimestre.

Les inscriptions pour **les vacances** se font à la journée ou à la semaine (tarifs plus avantageux à la semaine).

### b. Comment m'inscrire ?

Les inscriptions au centre de loisirs se font directement via internet, comme l'inscription pour la restauration scolaire. Pour avoir accès aux inscriptions en ligne il vous faut obligatoirement constituer un dossier d'inscription et régler une adhésion, cela est valable pour l'année scolaire (septembre 2019 à août 2020).

Ci-dessous, vous trouverez la démarche à suivre :

#### Étape 1 : Dossier d'inscription et adhésion

Le dossier d'inscription est à retourner à la directrice de l'accueil de loisirs (bureau à l'entrée du groupe 3) doit être constitué de :

- **La fiche de renseignements** 2018/2019, remplie et signée.
- **La fiche sanitaire** 2018/2019, remplie et signée
- **Les autorisations parentales** remplies et signées
- **La copie des vaccinations à jour** (carnet de santé)
- **Une attestation du quotient familial** (CAF, MSA ...)
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile** (valable à la rentrée 2018)
- **Un justificatif de domicile** attestant du lieu de résidence
- **Le règlement de l'adhésion** par chèque (à l'ordre de la FOL74)

<b>FRAIS D'ADHÉSION</b>	
<i>Tarifs dégressifs selon le nombre d'enfant inscrit par famille</i>	
Pour un enfant ou pour le premier	15 €
Pour le deuxième enfant	10 €
Pour le troisième enfant	5 €

*Exemple : Si j'inscris trois enfants au centre de loisirs pour l'année 2018/2019, le montant de mon adhésion sera de 30€ (15+10+5).*

#### Étape 2 : Réservations sur le site

**A réception du paiement de l'adhésion et après validation du dossier d'inscription**, l'accès aux réservations via votre espace parents sur le site sera activé (dans un délai de 48h) et vous aurez alors la possibilité de réserver les journées à l'accueil de loisirs, la réservation est validée une fois le paiement effectué (par carte bancaire).

Adresse du site de réservations : <https://www.logicielcantine.fr/villaz/index.php>



Les cycles d'inscriptions sont les suivants :

Ouverture des inscriptions pour TOUTE l'année dès le 26 Août 2019.

**LE DÉLAI A RETENIR : CLOTURE DES INSCRIPTIONS UNE SEMAINE AVANT CHAQUE PERIODE !**

	Périodes	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	FERMETURE DES INSCRIPTIONS
<b>MERCREDIS</b>	Mercredis de l'année scolaire	Dès le 26 Août	S-1 Clôture des inscriptions le mercredi précédent chaque mercredi
<b>VACANCES</b>	Vacances d'automne	Dès le 26 Août	S-1 = dimanche 16/10
	Vacances d'hiver		S-1 = dimanche 16/02
	Vacances de printemps		S-1 = dimanche 12/04
	Vacances d'été		S-1 = dimanche 28/06

### c. Tarifs de l'accueil de loisirs

Les tarifs dépendent du quotient familial et du lieu d'habitation de la famille :

	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
<b>QF</b>	< 620	< 620	621-1000	621-1000	1001-1500	1001-1500	1501-2500	1501-2500	>2501	>2501
<b>1/2 journée</b>	11,00 €	13,00 €	15,00 €	17,00 €	17,00 €	20,00 €	20,00 €	22,00 €	24,00 €	26,00 €
<b>Journée</b>	16 €	18 €	20 €	22 €	23 €	25 €	25 €	27 €	29 €	31 €
<b>Semaine</b>	69 €	78 €	87 €	96 €	100 €	109 €	109 €	118 €	127 €	136 €

↳ Les tarifs comprennent les activités et animations, l'encadrement, le repas de midi et le goûter.

Le paiement s'effectue en ligne sur le logiciel de réservations. Si vous rencontrez des difficultés avec le logiciel, que vous n'avez pas accès à internet ou si vous ne maîtrisez pas l'outil informatique, n'hésitez pas à solliciter la directrice de l'accueil de loisirs.

Si vous souhaitez régler en chèque, en chèque vacances ou en bons CAF, les inscriptions doivent se faire directement au bureau.

#### **d. Retards, annulations et absences**

La directrice de l'ALSH se réserve le droit d'attribuer aux familles des pénalités **en cas de retards réguliers et non justifiés**.

→ Si pour des raisons exceptionnelles l'enfant arrivera ou partira en retard le matin ou le soir, merci de nous appeler afin de nous prévenir et ainsi rassurer votre enfant.

**L'annulation d'une inscription** est possible sur le logiciel et elle donnera lieu à un avoir pour les prochaines réservations si et seulement si celle-ci intervient avant la clôture des inscriptions.

Passé ces délais, l'inscription ne pourra plus être annulée, ni remboursée sauf sur présentation d'un certificat médical.

**En cas d'absence de l'enfant**, celle-ci donnera lieu à un avoir pour les prochaines réservations sous réserve de la présentation d'un certificat médical.

→ En cas d'absence, merci de nous prévenir par mail ou par téléphone, afin d'anticiper et de faciliter notre organisation.